

2024-UNAT-1503, Amjad Issa

Décisions du TANU ou du TCNU

Le TANU a estimé que le DT de l'UNRWA avait conclu à juste titre que M. Issa n'avait pas soumis dans les délais une demande de révision de décision concernant le premier des trois mois de non-paiement de son salaire. Toutefois, le TANU a estimé que, puisque chaque non-paiement constitue une décision administrative distincte, la demande de révision de décision de M. Issa concernant le non-paiement des deuxième et troisième mois a été introduite dans les délais, ce qui rend sa demande partiellement recevable.

Le TANU a toutefois conclu que, puisque M. Issa n'a pas tenu compte d'une directive diffusée avant son congé annuel (lorsqu'il a pu consulter son courrier électronique) lui demandant de signaler son intention de faire grève ou non, et qu'à aucun moment entre cette date et la fin de la grève il ne s'est effectivement présenté au travail comme il était autorisé à le faire, sa demande de rétablissement de son salaire pour les mois au cours desquels il n'a pas travaillé n'est pas justifiée.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Un membre du personnel a contesté les décisions de le placer en congé de grève et de retenir son salaire et ses droits connexes pendant trois mois.

Dans le jugement UNRWA/DT/2023/041, le DT de l'UNRWA a estimé que la demande de M. Issa n'était pas recevable *ratione materiae*, car M. Issa n'avait pas soumis de demande de révision de décision dans les délais.

M. Issa a fait appel.

Principe(s) Juridique(s)

Chaque non-paiement mensuel à un agent constitue une décision administrative distincte susceptible d'être réexaminée.

Résultat

Appel rejeté sur le fond

Texte Supplémentaire du Résultat

L'arrêt n° UNRWA/DT/2023/041 est confirmé pour des raisons différentes.

Texte intégral du jugement

[Texte intégral du jugement](#)

Applicants/Appellants

Amjad Issa

Entité

UNRWA

Numéros d'Affaires

2023-1870

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

18 Déc 2024

President Judge

Judge Ziadé

Juge Colgan

Juge Gao

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Définition

Matière (ratione materiae)

Décision administrative

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Droit Applicable

UNRWA Règles du personnel de la région

- Disposition 111.2

UNRWA Statut TC

- Article 8.3

Jugements Connexes

2018-UNAT-877